

**AVIS AU MINISTRE**  
**DE**  
**L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE**  
**EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX**

**CONCERNANT**

- les médicaments multisources (génériques et produits de santé naturels)
- les modifications administratives

**POUR LA MISE À JOUR DES LISTES DES MÉDICAMENTS**

**du 18 août 2021**

**Date de transmission au ministre de la Santé et des Services sociaux :**  
**19 juillet 2021**



**18 août 2021**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>ÉVALUATION DES DEMANDES D'INSCRIPTION DES PRODUITS MULTISOURCES .....</b>	<b>5</b>
1.1	RECOMMANDATIONS .....	5
<b>2</b>	<b>AUTRES CORRECTIONS ET MODIFICATIONS DE NATURE ADMINISTRATIVE .....</b>	<b>6</b>
2.1	RETRAITS DE PRODUITS.....	6
3.2	AUTRES MODIFICATIONS DE NATURE ADMINISTRATIVE .....	8
<b>ANNEXE I</b>	<b>TABLEAU DES AVIS DE L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX POUR LA MISE À JOUR DES LISTES DES MÉDICAMENTS</b>	
<b>ANNEXE II</b>	<b>TABLEAU DES PRODUITS RETIRÉS</b>	



## **1 ÉVALUATION DES DEMANDES D'INSCRIPTION DES PRODUITS MULTISOURCES**

Dans le cadre de la mise à jour des listes des médicaments prévue le 18 août 2021, les fabricants ont eu l'opportunité de soumettre des demandes d'inscription de produits multisources du 4 mai 2021 au 14 juin 2021. Au terme de cette période, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a évalué des demandes concernant l'inscription de 59 produits (dénomination commune/forme/teneur).

### **1.1 RECOMMANDATIONS**

Les recommandations de l'INESSS au ministre de la Santé et des Services sociaux apparaissent à l'annexe I.

## 2 AUTRES CORRECTIONS ET MODIFICATIONS DE NATURE ADMINISTRATIVE

### 2.1 RETRAITS DE PRODUITS

L'INESSS a analysé les demandes de retraits de produits qui ont été déposées par les fabricants. Les 32 demandes de retraits pour la mise à jour des listes des médicaments prévue le 18 août 2021 sont présentées à l'annexe II.

Les produits inscrits sur la *Liste des médicaments* du régime général d'assurance médicaments seront identifiés de la mention « R » dans le cadre de la mise à jour prévue le 18 août 2021 et seront retirés lors d'une mise à jour ultérieure. Les produits inscrits sur la *Liste des médicaments – Établissements* seront complètement retirés lors de la mise à jour prévue le 18 août 2021.

L'INESSS est d'avis qu'il n'y a pas de conséquences cliniques associées à la majorité des retraits puisque, soit des options de traitements sont inscrites sur les listes des médicaments, soit il s'agit de produits qui ne sont plus utilisés. À noter qu'il est cependant nécessaire d'obtenir une nouvelle ordonnance par un prescripteur autorisé lorsque l'alternative thérapeutique est un produit ayant une dénomination commune différente. Le principal constat de l'analyse des retraits suivants est décrit ci-dessous. Il s'agit d'un produit qui est le dernier de son encadré :

#### **Gadopentétate de diméglumine (Magnevist<sup>MC</sup>)**

##### Solution injectable I.V. de 469 mg/ml

Le gadopentétate de diméglumine est un produit de contraste utilisé à des fins diagnostiques en imagerie par résonance magnétique. Ce produit est discontinué. Le gadodiamide (Omniscan<sup>MC</sup>), un autre produit de contraste, est inscrit sur la *Liste des médicaments - Établissements* et pourrait servir d'alternative.

#### **L-asparaginase (Kidrolase<sup>MC</sup>)**

##### Poudre injectable de 10 000 U

La L-asparaginase est principalement indiquée comme traitement d'induction de la rémission chez les patients atteints de leucémie lymphoblastique aiguë (LLA). L'arrêt de commercialisation de ce produit est considéré comme problématique selon les cliniciens consultés, car il s'agit d'un traitement essentiel pour certains patients atteints de LLA. La pégaspargase (Oncaspar<sup>MC</sup>) peut être utilisée comme alternative. Toutefois, sa dose et sa fréquence d'administration diffèrent de celles de la L-asparaginase, ce qui nécessite de revoir les protocoles de traitement en place. De plus, la pégaspargase n'est pas inscrite sur la *Liste des médicaments - Établissements*. Pour pallier l'absence de la poudre injectable de la L-asparaginase au niveau de la *Liste des médicaments - Établissements*, l'INESSS est en processus de solliciter le fabricant afin qu'il soumette une demande d'inscription à la *Liste des médicaments - Établissements*. Les démarches d'inscription sont actuellement en cours.

#### **Quinagolide (chlorhydrate de) (Norprolac<sup>MC</sup>)**

##### Comprimés de 150 mcg

Le quinagolide est indiqué pour le traitement de l'hyperprolactinémie (idiopathique ou secondaire). Ce produit est discontinué depuis le 21 août 2018. Au cours de la dernière année, 37 patients ont eu recours à ce traitement. La bromocriptine et la cabergoline (cette dernière figurant à la section « médicament d'exception ») sont des alternatives possibles inscrites sur les listes. Toutefois, le

quinagolide est un agoniste dopaminergique non dérivé de l'ergot contrairement à la bromocriptine et la cabergoline. Par conséquent, bien que ces deux dernières options ne soient pas les plus optimales dans certains cas, elles pourraient tout de même être utilisées d'après les experts consultés.

**Desmopressine (acétate de) (Octostim<sup>MC</sup>)**

Solution injectable de 15 mcg/ml

La desmopressine est un analogue synthétique de l'hormone antidiurétique. Sous forme injectable, la desmopressine est indiquée notamment pour la prévention des saignements chez les patients atteints de formes légères d'hémophilie A et de la maladie de von Willebrand du type I ou chez les patients atteints d'urémie. Elle agit en induisant la libération du facteur Willebrand intra-cellulaire et augmente ainsi le taux de facteur VIII circulant, jouant un rôle dans la coagulation du sang. Un faible nombre de patients auraient eu recours à ce médicament au cours de la dernière année (4 patients). Ce produit est en pénurie depuis le [19 mars 2021](#). Des ampoules de desmopressine à la concentration de 4 mcg/ml sont présentement inscrites sur les listes des médicaments.

**Strontium-89 (chlorure de) (Metastron<sup>MC</sup>)**

Solution injectable de 4 mCi

Le strontium-89 est indiqué pour le traitement palliatif de la douleur chez les patients souffrant de métastases osseuses. Le statut de ce produit a été annulé après commercialisation en janvier 2019. D'autres options médicamenteuses sont inscrites sur les listes des médicaments, notamment les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), les opioïdes et les bisphosphonates. La radiothérapie peut également être offerte dans certaines situations. Selon les experts consultés, le retrait de ce produit ne causerait pas d'enjeu en raison des alternatives disponibles.

**Octréotide (acétate d') (Octréotide Acétate Oméga<sup>MC</sup>)**

Solution injectable de 500 mcg/ml

L'octréotide a plusieurs indications. Il est indiqué notamment pour maîtriser les symptômes chez les patients porteurs de tumeurs carcinoïdes métastatiques ou de tumeurs sécrétant le peptide vasoactif intestinal (VIPomes), pour le traitement de l'acromégalie, pour prévenir les complications chez les patients ayant subi une chirurgie du pancréas à risque élevé, pour le traitement d'urgence des hémorragies par rupture de varices gastro-œsophagiennes chez les patients atteints de cirrhose et pour la prévention des récurrences hémorragiques. Au cours de la dernière année, 125 patients ont eu recours à ce traitement. D'autres concentrations d'octréotide sont inscrites sur les listes et pourraient servir d'alternatives.

**Morphine (chlorhydrate ou sulfate de) (Statex<sup>MC</sup>)**

Suppositoire de 10 mg

Ce médicament est indiqué pour soulager la douleur. Les suppositoires de 10 mg sont déjà discontinués. Au cours de la dernière année, 15 personnes ont eu recours aux suppositoires de 10 mg. D'autres teneurs de suppositoires et d'autres formes pharmaceutiques de morphine ou d'autres opiacés sont inscrits sur les listes des médicaments et pourraient également servir d'alternatives.

**Colestipol (chlorhydrate de) (Colestid<sup>MC</sup>)**

Comprimé de 1 g

Le colestipol est indiqué comme traitement adjuvant au régime et à l'exercice physique pour diminuer le taux sérique de cholestérol chez les patients présentant une hypercholestérolémie primitive. Ce produit est discontinué. Au cours de la dernière année, 590 patients ont eu recours à ce traitement. La poudre

de chlorhydrate de colestipol est aussi inscrite sur les listes. Toutefois, ce produit est actuellement en [pénurie](#). Un autre séquestrant de l'acide biliaire, la résine de cholestyramine, est inscrit sur les listes sous forme de poudre et pourrait servir d'alternative.

**Déféroxamine (mésylate de)** (Mésylate de desfer - rioxamine pour injection<sup>MC</sup>)

Poudre injectable de 2 g

Ce chélateur de fer et d'aluminium sous forme de poudre lyophilisée est indiqué principalement pour le traitement de la surcharge chronique en fer secondaire au traitement de l'anémie par des transfusions sanguines répétées. Ce produit est discontinué. Le format de 500 mg/fiole pourrait servir d'alternative.

**Méthylprednisolone (acétate de)/lidocaïne (chlorhydrate de)** (Depo-Medrol & Lidocaïne<sup>MC</sup>)

Suspension injectable de 40 mg – 10 mg/ml

La méthylprednisolone en association avec de la lidocaïne est indiquée comme traitement adjuvant pour aider le patient à surmonter une crise ou une poussée dans les cas suivants : synovite de l'arthrose, polyarthrite rhumatoïde, bursite aiguë et subaiguë, arthrite goutteuse aiguë, épicondylite, ténosynovite non spécifique aiguë et arthrose post-traumatique. Un nombre élevé de patients, soit environ 3 000, ont eu recours à ce traitement au cours de la dernière année. Depo-Medrol<sup>MC</sup> sans lidocaïne est inscrit sur les listes, de même que la lidocaïne en injection qui peut lui être ajouté. Cela pourrait servir d'alternatives.

**Diphenhydramine (chlorhydrate de)** (Jamp-Diphenhydramine<sup>MC</sup>)

Elixir de 12,5 mg/5 ml

La diphenhydramine est un antihistaminique de première génération qui s'utilise pour traiter les symptômes causés par les allergies notamment une irritation oculaire et un larmoiement, des éternuements, un écoulement nasal et des éruptions cutanées. Au cours de la dernière année, un nombre élevé de patients, soit environ 5 000, ont eu recours à ce traitement. L'Allernix Elixir<sup>MC</sup>, une autre marque de commerce d'élixir de diphenhydramine à la teneur de 12,5 mg/ml, peut servir d'alternative. Toutefois, cette dernière est inscrite seulement sur la *Liste des médicaments – Établissements* et non sur la *Liste des médicaments* du régime général d'assurance médicaments. Une sollicitation a été effectuée auprès du fabricant.

### 3.2 AUTRES MODIFICATIONS DE NATURE ADMINISTRATIVE

Les autres modifications de nature administrative excluent les corrections prévues à l'article 60.2 de la Loi sur l'assurance médicaments qui sont sous la responsabilité de la RAMQ. Les changements de nature administrative du présent avis nécessitent la signature du ministre. Les fiches des cinq produits seront modifiées pour la mise à jour du 18 août 2021. Elles peuvent comprendre les modifications suivantes:

- Changement à la dénomination commune;
- Changement à la forme;
- Changement à la teneur;
- Changement au NPR/PR;
- Changement au code de programme;
- Changement de l'unité (exemple : ml, mcg, etc);
- UE (unique et essentiel);
- Changement de la quantité d'un format;
- Ajout d'un format (si le prix unitaire reste le même que le format existant);
- Changement de l'indicateur d'indivisibilité.



Fabricant	Marque de commerce	Dénomination commune	Forme	Teneur	Recommandation	Liste des établissements	Liste du RGAM
Accord	ACH-Lacosamide	lacosamide	Co.	200 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Accord	ACH-Lacosamide	lacosamide	Co.	100 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Accord	ACH-Lacosamide	lacosamide	Co.	50 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Accord	ACH-Lacosamide	lacosamide	Co.	150 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Accord	ACH-Pregabalin	prégabaline	Caps.	25 mg	Inscription	OUI	OUI
Accord	ACH-Pregabalin	prégabaline	Caps.	300 mg	Inscription	OUI	OUI
Accord	ACH-Pregabalin	prégabaline	Caps.	75 mg	Inscription	OUI	OUI
Accord	ACH-Pregabalin	prégabaline	Caps.	50 mg	Inscription	OUI	OUI
Accord	ACH-Pregabalin	prégabaline	Caps.	150 mg	Inscription	OUI	OUI
Angita	AG-Calcium Citrate Liquid D 1000	calcium (citrate de)/ vitamine D	Sol. Orale	500 mg - 1000 UI/15 mL	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Angita	AG-Calcium D 1000 Croq.	calcium (carbonate de)/ vitamine D	Co. Croq.	500 mg - 1000 UI	Inscription	OUI	OUI
Angita	AG-K20	potassium (chlorure de)	Co. L.A.	20 mmol (en K+)	Inscription	OUI	OUI
Angita	AG-K8	potassium (chlorure de)	Co. L.A.	8 mmol (en K+)	Inscription	OUI	OUI
Angita	AG-Vitamin B12 ER	cyanocobalamine	Co. L.A.	1200 mcg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Angita	AG-Vitamine B1	thiamine (chlorhydrate de)	Co.	100 mg	Inscription	OUI	OUI
Angita	Vitamine D 1000	vitamine D	Caps.	1 000 UI	Inscription	OUI	OUI
Apotex	Apo-Quetiapine Fumarate	quétiapine (fumarate de)	Co.	200 mg	Inscription	OUI	OUI
Apotex	Apo-Quetiapine Fumarate	quétiapine (fumarate de)	Co.	300 mg	Inscription	OUI	OUI
Apotex	Apo-Quetiapine Fumarate	quétiapine (fumarate de)	Co.	100 mg	Inscription	OUI	OUI
Apotex	Apo-Quetiapine Fumarate	quétiapine (fumarate de)	Co.	25 mg	Inscription	OUI	OUI
Biomed	Bio-ASA	acétylsalicylique (acide)	Co. Croq.	80 mg	Inscription	OUI	OUI
Biomed	Bio-CAL-D3 +	calcium (carbonate de)/ vitamine d	Co.	500 mg - 1 000 UI	Inscription	OUI	OUI
Dr Reddy's	Hanzema	alitrétinoïne	Caps.	30 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Dr Reddy's	Reddy-Dasatinib	dasatinib	Co.	20 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Dr Reddy's	Reddy-Dasatinib	dasatinib	Co.	50 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Dr Reddy's	Reddy-Dasatinib	dasatinib	Co.	70 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Dr Reddy's	Reddy-Dasatinib	dasatinib	Co.	100 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Jamp	Chlorhydrate de bendamustine pour injection	bendamustine (chlorhydrate de)	Pd. Perf. I.V.	25 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	S.O. (sans objet)
Jamp	Chlorhydrate de bendamustine pour injection	bendamustine (chlorhydrate de)	Pd. Perf. I.V.	100 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	S.O. (sans objet)
Jamp	Jamp Pirfenidone	pirfénidone	Caps.	267 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Jamp	Jamp Prasugrel	prasugrel	Co.	10 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Odan	Odan-Cyclopentolate	cyclopentolate (chlorhydrate de)	Sol. Oph.	1%	Inscription	OUI	OUI
Ranbaxy	Ran-Meropenem	meropenem	Pd. Inj.	1 g	Inscription	OUI	OUI
Ranbaxy	Ran-Meropenem	meropenem	Pd. Inj.	500 mg	Inscription	OUI	OUI
Riva	Riva-Tenofovir	ténofovir disoproxil (fumarate de)	Co.	300 mg	Inscription	OUI	OUI

Fabricant	Marque de commerce	Dénomination commune	Forme	Teneur	Recommandation	Liste des établissements	Liste du RGAM
Sandoz	Sandoz Pirfenidone	pirfénidone	Co.	801 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Sandoz	Sandoz Pirfenidone	pirfénidone	Co.	267 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Sanis	Olmesartan HCTZ	olmésartan médoxomil/hydrochlorothiazide	Co.	40 mg - 25 mg	Inscription	OUI	OUI
Sanis	Olmesartan HCTZ	olmésartan médoxomil/hydrochlorothiazide	Co.	20 mg - 12,5 mg	Inscription	OUI	OUI
Sanis	Olmesartan HCTZ	olmésartan médoxomil/hydrochlorothiazide	Co.	40 mg - 12,5 mg	Inscription	OUI	OUI
Stallergen	Monovalent	allergènes (extraits aqueux glycerinés normalisés d')	Sol. inj.	Doses d'entretien (10 mL)	Inscription	OUI	OUI
Stallergen	Monovalent	allergènes (extraits aqueux glycerinés normalisés d')	Sol. inj.	Ensemble de traitement (10 mL)	Inscription	OUI	OUI
Stallergen	Polyvalent	allergènes (extraits aqueux glycerinés normalisés d')	Sol. inj.	Doses d'entretien (10 mL)	Inscription	OUI	OUI
Stallergen	Polyvalent	allergènes (extraits aqueux glycerinés normalisés d')	Sol. inj.	Ensemble de traitement (10 mL)	Inscription	OUI	OUI
Sterimax	Chlorhydrate de labétalol injectable	labetalol (chlorhydrate de)	Sol. Inj. I.V.	5 mg/mL	Inscription	OUI	S.O. (sans objet)
Sterimax	Chlorhydrate de phényléphrine injectable	phényléphrine (chlorhydrate de)	Sol. inj.	10 mg/mL	Inscription	OUI	S.O. (sans objet)
Sterimax	Glycopyrrolate injection	glycopyrrolate	Sol. inj.	0.2 mg/mL (1 ml)	Inscription	OUI	OUI
Sterimax	Glycopyrrolate injection	glycopyrrolate	Sol. inj.	0.2 mg/mL (2 ml)	Inscription	OUI	OUI
Sterimax	Glycopyrrolate injection	glycopyrrolate	Sol. inj.	0.2 mg/mL (20 ml)	Inscription	OUI	OUI
Sterimax	Méropénem pour injection	meropenem	Pd. Inj.	500 mg	Inscription	OUI	OUI
Sterimax	Sulfate de morphine injection épidurale	morphine (chlorhydrate ou sulfate de)	Sol. Inj. Epi.	0.5 mg/mL	Inscription	OUI	S.O. (sans objet)
Sterimax	Sulfate de morphine injection épidurale	morphine (chlorhydrate ou sulfate de)	Sol. Inj. Epi.	1 mg/mL	Inscription	OUI	S.O. (sans objet)
Taro	Taro-Budesonide	budésone	Sol. pour Inh.	0.5 mg/mL (2 ml)	Inscription	OUI	OUI
Taro	Taro-Budesonide	budésone	Sol. pour Inh.	0.125 mg/mL (2 ml)	Inscription	OUI	OUI
Taro	Taro-Budesonide	budésone	Sol. pour Inh.	0.25 mg/mL (2 ml)	Inscription	OUI	OUI
Teva Can	Teva-Dasatinib	dasatinib	Co.	100 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Teva Can	Teva-Dasatinib	dasatinib	Co.	50 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Teva Can	Teva-Dasatinib	dasatinib	Co.	20 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception
Teva Can	Teva-Dasatinib	dasatinib	Co.	70 mg	Inscription -Avec conditions	OUI - médicament d'exception	OUI - médicament d'exception

**Annexe II  
PRODUITS RETIRÉS  
Liste juillet 2021**

DIN	DC, Forme, Teneur	Dénomination commune	Fabricant	Marque commerce	Forme	Teneur	Code de retrait liste RGAM	Code de retrait liste établi.
2254514	quinine (sulfate de), Caps. , 200 mg	quinine (sulfate de)	Apotex	Apo-Quinine	Caps.	200 mg	X	X
2418118	sildénafil (citrate de), Co., 20 mg	sildénafil (citrate de)	Apotex	Apo-Sildenafil R	Co.	20 mg	X	X
* 1989987	gadopentétate de diméglumine, Sol. Inj. I.V., 469 mg/ml	gadopentétate de diméglumine	Bayer	Magnevist	Sol. Inj. I.V.	469 mg/mL		X
9911	phosphate monobasique de sodium/ phosphate dibasique de sodium, Sol. Rect., 160 mg- 60 mg/ml	phosphate monobasique de sodium/ phosphate dibasique de sodium	CB Fleet	Fleet	Sol. Rect.	160 mg -60 mg/mL	X	
* 1926438	l-asparaginase, Pd. Inj., 10 000 U	l-asparaginase	Eusa	Kidrolase	Pd. Inj.	10 000 U		X
* 2223775	, Co., 150 mcg/ml	quinagolide (chlorhydrate de)	Ferring	Norprolac	Co.	150 mcg	X	X
* 2024179	desmopressine (acétate de), Sol. Inj., 15 mcg/ml	desmopressine (acétate de)	Ferring	Octostim	Sol. Inj.	15 mcg/mL	X	X
* 908460	, Sol. Inj., 4mCl	strontium-89 (chlorure de)	GE Health	Metastron	Sol. Inj.	4 mCl		X
2250306	ceftriaxone sodique, Sol. Inj. I.V., 2g	ceftriaxone sodique	Hospira	Ceftriaxone sodique pour injection	Pd. Inj.	2 g	X	X
2247621	chloral (hydrate de), Sir., 500 mg/5 ml	chloral (hydrate de)	Odan	Chloral Hydrate-Odan	Sir.	500 mg/5 mL	X	
2248639	octréotide (acétate d'), Sol. Inj., 50 mcg/ml	octréotide (acétate d')	Oméga	Octréotide Acétate Oméga	Sol. Inj.	50 mcg/mL	X	
2248640	octréotide (acétate d'), Sol. Inj., 100 mcg/ml	octréotide (acétate d')	Oméga	Octréotide Acétate Oméga	Sol. Inj.	100 mcg/mL	X	
2248642	octréotide (acétate d'), Sol. Inj., 200 mcg/ml	octréotide (acétate d')	Oméga	Octréotide Acétate Oméga	Sol. Inj.	200 mcg/mL	X	
* 2248641	octréotide (acétate d'), Sol. Inj., 500 mcg/ml	octréotide (acétate d')	Oméga	Octréotide Acétate Oméga	Sol. Inj.	500 mcg /mL	X	
* 632201	morphine (chlorhydrate ou sulfate de), Supp., 10 mg	morphine (chlorhydrate ou sulfate de)	Paladin	Statex	Supp.	10 mg	X	X
28606	spironolactone, Co., 25 mg	spironolactone	Pfizer	Aldactone	Co.	25 mg	X	X
2041413	lorazépam, Co., 0,5 mg	lorazépam	Pfizer	Ativan	Co.	0,5 mg	X	X
* 2132680	colestipol (chlorhydrate de), Co., 1 g	colestipol (chlorhydrate de)	Pfizer	Colestid	Co.	1 g	X	X
* 2247022	déféroxamine (mésylate de), Pd. Inj., 2g	déféroxamine (mésylate de)	Pfizer	Mésylate de desfer- rioxamine pour injection	Pd. Inj.	2 g	X	X
2241600	déféroxamine (mésylate de), Pd. Inj., 500 mg	déféroxamine (mésylate de)	Pfizer	Mésylate de desfer- rioxamine pour injection	Pd. Inj.	500 mg	X	X
* 260428	méthylprednisolone (acétate de)/ lidocaïne (chlorhydrate de), Susp. Inj., 40 mg -10 mg/mL	méthylprednisolone (acétate de)/ lidocaïne (chlorhydrate de)	Pfizer	Depo-Medrol & Lidocaïne	Susp. Inj.	40 mg -10 mg/mL	X	X
2379988	zolmitriptan, Co. Diss. Orale., 2,5 mg	zolmitriptan	Pro Doc	Zolmitriptan ODT	Co. Diss. Orale	2,5 mg	X	
2350912	morphine (chlorhydrate ou sulfate de), Co. LA., 60 mg	morphine (chlorhydrate ou sulfate de)	Sanis	Morphine SR	Co. L.A.	60 mg	X	X
2350890	morphine (chlorhydrate ou sulfate de), Co. LA., 30 mg	morphine (chlorhydrate ou sulfate de)	Sanis	Morphine SR	Co. L.A.	30 mg	X	X
2350475	térazosine (chlorhydrate de), Co., 1 mg	térazosine (chlorhydrate de)	Sanis	Terazosin	Co.	1 mg	X	X
2350483	térazosine (chlorhydrate de), Co., 2 mg	térazosine (chlorhydrate de)	Sanis	Terazosin	Co.	2 mg	X	X
2350491	térazosine (chlorhydrate de), Co., 5 mg	térazosine (chlorhydrate de)	Sanis	Terazosin	Co.	5 mg	X	X
2350505	térazosine (chlorhydrate de), Co., 10 mg	térazosine (chlorhydrate de)	Sanis	Terazosin	Co.	10 mg	X	X
2353229	lovastatine, Co., 20 mg	lovastatine	Sanis	Lovastatin	Co.	20 mg	X	X
2353237	lovastatine, Co., 40 mg	lovastatine	Sanis	Lovastatin	Co.	40 mg	X	X
* 2298503	diphenhydramine (chlorhydrate de), Elix., 125 mg/5 ml	diphenhydramine (chlorhydrate de)	Jamp	Jamp-Diphenhydramine	Elix.	12,5 mg/5 mL	X	X
80024394	sennosides A & B, Liq., 8,5 mg/5 ml	sennosides A & B	Jamp	Jamp-Sennaquil	Liq.	8,5 mg/5 mL	X	X

\* : Produits seuls dans leur encadré

